

15 juillet 2019



**Contacts :**

Virginie LÉONARD et Serge MORIN,  
Co-secrétaires du Groupe Local  
06.43.04.54.45 et 06.71.48.89.24

## **Réponse à la Coop de l'eau 79 et à la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres**

**Argument 1 de la Coop de l'eau : Le projet bassines est fait pour faire baisser l'irrigation d'ici 2025 de 12 à 6 millions de m<sup>3</sup>, ce qui va faire relever le niveau des nappes l'été de 1 à 4 m.**

Tout d'abord, une remarque importante :

Les irrigants laissent volontiers croire au public que les bassines se remplissent l'hiver pour être utilisées ensuite l'été. **C'est faux ! Le protocole indique clairement (pages 14-15) qu'environ 7 millions de m<sup>3</sup> seront pompées dans la nappe l'hiver... et environ 5 millions l'été !**

Par ailleurs, la Coop et la chambre d'agriculture oublient de mentionner que **le niveau des nappes phréatiques ne cesse de baisser depuis 20 ans !** L'étiage haut de fin d'hiver dans notre région est inférieur de plusieurs mètres à celui des années 1990. Tous les ans les seuils d'alerte sont atteints, ce qui provoque des rivières à sec et donne lieu à des restrictions d'irrigation préfectorales de plus en plus fréquentes et longues.

**Les études et enquête publique pour déterminer les volumes prélevables n'ont jamais été faites. Les indicateurs du bon fonctionnement des milieux naturels, niveaux de nappe, débits des rivières et niveaux de marais, n'ont jamais été mis en place.**

Les études hydrogéologiques évoquées par la Coop de l'eau ont été contestées dans un rapport d'une commission inter-ministérielle et par la justice administrative.

La réalité première est que les niveaux de **prélèvement pour l'irrigation sont excessifs**.

Quand France Nature Environnement ou les Verts ont demandé les chiffres d'évolution d'autorisation de prélèvements des pompages (*hiver, printemps, été*) en précisant la destination, sur les 5 dernières années, ni l'État ni la Coop de l'eau n'ont voulu communiquer le détail de leurs chiffres. Le Tribunal Administratif ne s'y est pas trompé et, le 9 mai 2019, il a annulé les autorisations de prélèvement aux motifs : « **les prélèvements autorisés par les préfets ne permettent pas une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** », déjà « **caractérisée par une insuffisance de la ressource et un mauvais état des différentes masses d'eau** ». Elles « **ne sont pas compatibles avec les schémas de gestion de l'eau SDAGE et SAGE** ». Le tribunal a souligné « **l'insuffisance des études d'impacts qui doivent normalement permettre au préfet et à la population d'apprécier les effets de ces prélèvements d'eau** ».

Sur le fond, il pourrait être potentiellement intéressant de stocker l'eau d'hiver pour la restituer l'été. Mais pas au point d'assécher des rivières ou de provoquer des accidents comme ceux survenus sur La Boutonne ou le Pamproux (*assèchements*) ou encore l'Autize (*inversion d'écoulement des eaux*).

**Les services du Bureau de Recherches Géologiques et Minières** soulignent d'ailleurs que **la filtration lente de l'eau de pluie** au travers du sol et les crues sont essentielles pour alimenter à la fois la biodiversité, entretenir les zones humides **et renouveler les nappes en eau naturellement purifiée**.

En réalité, le passage de 12 à 6 millions de m<sup>3</sup> « annoncé » n'est pas une baisse globale des prélèvements d'irrigation. Il correspond à une diminution des prélèvements de pompage directs l'été compensés par une captation des prélèvements sur les eaux d'hiver. **A l'appui de cet argument, il suffit d'observer que le potentiel des 16 bassines est proche du niveau maximal de prélèvement actuel, dit de référence**. La motivation essentielle pour un petit nombre d'agriculteurs irrigants est bien de se mettre à l'abri d'interdictions préfectorales pour irriguer **autant qu'auparavant**, donc de façon totalement excessive par rapport à ce que peut supporter la nature. Ils savent aussi que le changement climatique va faire baisser les ressources et le niveau des nappes souterraines et donc que les restrictions vont se faire plus fréquentes. Plutôt que de faire évoluer les pratiques agricoles, les bassines sont le moyen (*financé par nos impôts*) de s'affranchir de tout regard de gestion collective de l'eau.

Les eaux d'hiver prétendues « surabondantes » sont remises aux irrigants sans aucune étude d'impact de ce prélèvement dans la ressource. Or l'eau d'hiver a un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Son abondance est essentielle à l'environnement, à la qualité et la recharge des nappes, ainsi qu'aux milieux marins en baie de l'Aiguillon et pertuis charentais. Elle ne peut

être retenue donc captée et encore moins privatisée sans un examen public transparent. **Les études d'impact et les données sur les volumes retenus et puisés sont bien le cœur du débat.**

## **Argument 2 : « L'établissement public du marais poitevin est une gestion publique et mutualisée ».**

La réalité est assez différente. Notre bassin est en zone ZRE (*zone de répartition de l'eau*), parce que la ressource en eau est particulièrement fragile dans notre région. Donc c'est l'État, par le biais des préfets, qui fixe les quotas d'irrigation. Il délègue la gestion à l'EPMP (*établissement public du Marais Poitevin*) qui lui-même le délègue à l'OUGC (*organisme de la chambre d'agriculture*). **Rappelons que l'EPMP a été sanctionné par la justice administrative pour avoir autorisé des prélèvements d'eau agricole supérieurs à la capacité des milieux naturels.**

La Coop de l'eau 79 est une société coopérative qui regroupe les exploitants irrigants (*environ 150 à ce jour*). Elle est chargée de gérer les situations de crises quand il faut répartir les pénuries. C'est elle qui porterait le projet de construction des bassines.

**Cette Coop n'a rien de public ni de mutualisé.** Elle représente avant tout les intérêts des seuls irrigants (*et bien évidemment des plus gros qui ont bien perçu l'intérêt d'y adhérer et de la contrôler*). Nous soulignons aussi que cette société coopérative a un **statut ANONYME** qui lui permet de ne jamais communiquer ses données à quiconque ! Son Conseil d'Administration n'est pas ouvert aux autres utilisateurs de l'eau, pourtant impactés par les assecs. Les communes directement concernées par l'implantation de bassines ne sont pas associées. On est **bien loin d'une gestion publique et mutualisée de l'eau...**

Ainsi l'État saisit l'opportunité de se retirer du jeu en s'épargnant le rôle ingrat de gendarme qui consiste à prendre les décisions impopulaires « d'interdictions d'irrigation ». Cette démission entérine l'abandon de son rôle d'arbitre et laisse la gestion aux mains des seuls intérêts privés des irrigants.

**EELV propose une gestion de l'eau faite par un organisme indépendant** représentant tous les usagers, avec un contrôle indépendant des volumes prélevés hiver/printemps/été et de leur utilisation.

Pourquoi ne pas constituer par exemple **une structure juridique publique, sous la présidence d'un juge ou d'un haut fonctionnaire, avec un conseil d'administration paritaire par collègue** repartit entre :

- le milieu agricole dans sa diversité,
- les représentant.e.s des collectivités locales impactées,

- les associations spécialisées (consommateurs, environnement, citoyens...),
- les représentant.e.s de l'État dans ses diverses composantes...

**Ainsi pourrait-on parler réellement d'une gestion publique mutualisée !**

Cette évolution est d'autant plus nécessaire que, du fait du réchauffement climatique en cours et à venir, **le BRGM anticipe une baisse de 25 à 30 % des nappes phréatiques** et une augmentation forte de l'évaporation des eaux pluviales, ce que les bassines ne vont pas arranger.

**Argument 3 : Le maïs ne représente qu'un tiers des terres irriguées et ces bassines vont sécuriser l'élevage !**

La chambre d'agriculture serait plus convaincante si elle fournissait la totalité des chiffres concernant le bassin du marais poitevin et en précisant non pas les surfaces mais les consommations d'eau. En effet si le maïs peut ne représenter qu'un tiers des surfaces, il représente **plus de 50 % des volumes en eau et avec des besoins quasi-exclusifs d'été.**

A vouloir mettre en avant l'élevage, les irrigants oublient de dire que les quelques agriculteurs maraîchers ou même céréaliers qui ont diminué leur consommation d'eau durant les dernières années grâce à des pratiques vertueuses se trouvent pénalisés aujourd'hui car c'est leur volume « réduit » qui est pris en compte par la Coop de l'eau 79.

Non seulement la Coop répartit la pénurie de façon opaque mais, en plus, **elle privilégie ceux qui n'ont fait aucun effort de sobriété depuis 10 ans** au détriment des vertueux, en général les plus petits. Un cheval d'un côté, une alouette de l'autre, ne garantissent pas un partage équitable !

Quant aux chiffres de maïs consommé à 85 % dans le Grand Ouest, nous aimerions les mettre en rapport avec la croissance des trains alimentant le port de la Pallice. Si nous ne sommes pas contre l'exportation dans le cadre d'échanges égaux et écologiquement responsables, il s'avère que le maïs n'est pas la culture la mieux plus adaptée à notre sol, loin s'en faut. L'augmentation récente des tonnages de maïs, financée par des orientations de la PAC n'est certainement pas une orientation écologiquement responsable !

#### **Argument 4 : L'irrigation sécurisée (par les bassines) est un puissant levier pour la conversion BIO. 50 % des conversions Bio irriguent...**

Les agriculteurs bio n'ont pas attendu les bassines pour pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement. Ce sont ceux qui ont précisément réduit leur consommation qui se trouvent doublement pénalisés par la politique de la Coop de l'eau.

**Laisser entendre que les opposants aux bassines sont contre l'irrigation est FAUX.** Cela constitue un amalgame facile qui évite de parler des volumes distribués par destination (*maïs / blé / maraîchage, élevage, etc.*).

Si l'on examine le schéma prévisionnel de financement de ces bassines (*pour un total d'environ 60 millions d'euros*), on trouve beaucoup d'argent public (*27 M€ de l'agence Loire Bretagne, 15 M€ de l'Europe via la région N-A, 3 M€ de l'État*), mais le solde est encore de 15 M€. Hors les modestes fonds propres de la Coop de l'eau 79, c'est la chambre d'agriculture qui a prévu de financer le reste avec curieusement les grands groupes de semenciers. **Ce sont ces mêmes acteurs qui freinent toujours les conversions bio et cherchent à conserver leur maîtrise du marché de la semence et des pesticides** en s'octroyant les plus gros volumes d'eau possibles pour leur irrigation intensive.

#### **La sollicitude des irrigants en faveur du bio fait sourire !**

Les irrigants conventionnels déjà installés qui profiteraient des bassines pour faire de la conversion en bio industrielle bénéficieraient d'une aide publique porteuse de discrimination susceptible de mettre en difficulté la filière bio classique qui, elle, n'a jamais été aidée dans de telles proportions. Une iniquité sociale de plus.

#### **Argument 5 : Les bassines permettent de lutter contre le réchauffement climatique. Plus de 100 ha de panneaux photovoltaïques !**

Cela s'appelle du « green washing ».

Sans remettre en cause le modèle agricole dominant émetteur d'un tiers des émissions de Gaz à Effets de Serre, on habille le projet de panneaux PV sensés compenser l'effet dévastateur du système agricole chez nous comme à l'étranger. Le PV ne peut masquer la nécessité de réaliser enfin le retour progressif de notre agriculture à des cultures adaptées à notre hydrographie, qui passe par une diminution forte de nos prélèvements orientés pour **le maïs, le plus gros consommateur d'eau d'été.**

**Ce n'est pas à la ressource de s'adapter au modèle agricole, mais à l'agriculture de s'adapter à la baisse de la ressource en eau !**

Enfin les particuliers financent aujourd'hui, sans autre aide que le tarif de rachat, des projets PV citoyens. Continuons ainsi. La Coop de l'eau 79 va-t-elle réclamer en plus à la Région de nouvelles subventions pour financer cet habillage ?!?

**Argument 6 : Les bassines accélèrent la transition agro écologique ; le protocole prévoit construction de haies ; diminution de l'usage de phyto sanitaires et les irrigants s'engagent dans la transition agro-écologique.**

Dans ce protocole, **il n'est à aucun moment question de mesures de contrôles, et encore moins de mesures contraignantes**. Alors, peut-on faire confiance aux signataires ?

- Le programme **Ecophyto « réduction des pesticides »** a lamentablement échoué.
- Le programme **Re-Sources**, par lequel les organisations professionnelles agricoles s'étaient engagées, prévoyait en 2015 des actions pour améliorer la qualité des eaux brutes, (*diagnostic accompagnement des exploitants*) avec des financements conséquents. Il **patine aujourd'hui**, faute de volonté politique.
- Les **actions AZUR** (*optimisation de la fertilisation de sols*) ne sont **pas portées sur le terrain**, malgré un autre financement à la clef.

**Argument 7 : le protocole d'accord s'inscrit dans un cadre de l'économie sociale et solidaire.**

Nous soutenons les exploitants agricoles lorsqu'ils mettent en commun des matériels (*CUMA...*), ou lorsque tous les adhérents d'une coopérative sont respectés avec équité, quel que soit leur poids économique (*mêmes droits et même devoirs*).

Mais nous avons vu que la Coop de l'eau 79 ne répond pas à ce mode de fonctionnement, d'autant plus que la non transparence de la gestion et des chiffres n'incite pas les petits irrigants à y rentrer et à peser pour une juste répartition de la rareté (*surtout si le coût d'exploitation de ce besoin surdimensionné ne correspond pas à leur pratique*).

Par ailleurs, nous répétons que l'instance de gestion ne peut être contrôlée par les seuls irrigants. Aucune idée de « privatisation » de l'eau ne doit être acceptée. **L'eau doit être un bien commun à l'ensemble des habitant.e.s, agriculteurs, citoyens, consommateurs, contribuables...**

**A propos d'économie et de solidarité**, comment ne pas noter ce comparatif : les **29,5 millions d'euros de l'agence de bassin prévus pour 16 bassines pour moins de 200 irrigants** correspondent environ à l'aide de la même agence... pour **59 stations d'épuration dimensionnées pour 1.000 habitants !**

### **Argument 8 : le protocole se met en œuvre.**

La modélisation des impacts a commencé en avril 2019 et les premiers diagnostics obligatoires d'accès à l'eau en juin 2019, alors que **ce travail aurait dû être fait avant, dans l'étude d'impact préalable à toute décision**. La transparence des études n'est toujours pas pratiquée.

La commission d'évaluation et de surveillance n'a **toujours pas affiché les volumes par destination et par zone**, ni décrit les moyens indépendants et automatiques pour **contrôler le prélèvement**.

Avec un accord bancal, qui n'aborde pas les impacts de ces prélèvements par les bassines, qui ne s'appuie sur aucun projet de territoire, comment faire confiance aux signataires sur les contreparties annoncées, alors même que les engagements écologiques précédents ne sont toujours pas mis en œuvre ?

Il y aurait quelque chose de quasi indécent à doter d'un tel outil une **agriculture intensive déjà gavée d'aides publiques**, alors que chacun sait qu'elle ne peut s'inscrire dans une démarche d'avenir exigée par, à la fois, les conditions climatiques, la demande des consommateurs, la nécessité d'une plus grande équité entre agriculteurs et d'une reconquête de notre biodiversité.

EELV souhaite la **remise à plat de toute cette problématique**. Elle demande **un moratoire** sur ce projet de bassines, l'étude d'un **vrai projet de territoire** impliquant toutes les personnes concernées, avec une priorité à l'eau potable, compte tenu du réchauffement climatique à venir.

En conclusion, EELV veut faire appel au bon sens.

Comment un tel système peut-il passer pour innovant et porteur d'avenir ?...

- On pompe dans les nappes une eau potable, stockée dans des conditions optimales,

- cette eau est ensuite stockée en surface dans de gigantesques bassines, où elle subit l'eutrophisation (*pollution par les algues, appauvrissement en oxygène*), ce qui oblige à intervenir régulièrement pour nettoyer bassines et crépines ou bien à jeter dans cette eau des produits chimiques pour la « dépolluer »,

- on arrose en majorité des cultures non adaptées à nos sols avec cette eau, dont une grande partie n'atteint même pas le sol,

- dans le même temps, nous, consommateurs et citoyens, payons fort cher la dépollution de l'eau polluée par les nitrates, pesticides et autres fongicides du système agricole, pour la rendre potable, sachant que c'est nous qui finançons ces bassines à plus de 70 %,

- et c'est cette même agence de l'eau qui dépenserait l'argent pour construire les bassines pour une minorité d'agriculteurs.

Et on voudrait nous faire croire à un processus vertueux, solidaire, mutualisé, d'intérêt public !?!?...

Le simple bon sens n'imposerait-il pas de faire le contraire : stocker l'eau en profondeur, la protéger des intrants nocifs pour la santé, sacrifier nos sources et captages pour n'avoir même pas l'obligation de dépolluer l'eau avant de la boire, comme cela se fait à Munich et dans d'autres villes, et comme Paris l'envisage à terme ?...

Il faut le répéter : c'est à l'agriculture de s'adapter aux contraintes climatiques, car le contraire est impossible !